



*République du Sénégal*  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*

*Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement*  
*(MITTD)*



*Les routes du développement*  
**AGEROUTE SÉNÉGAL.**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Pour la sélection d'un consultant individuel chargé de réaliser le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour des aménagements connexes et le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du projet de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St Louis.**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2022.
2. L'Agence des travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SÉNÉGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) des Fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ceux-ci pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la réalisation du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) pour des aménagements connexes prévus dans le cadre du projet de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St Louis et du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dudit projet.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement à l'élaboration du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) pour des aménagements connexes prévus dans le cadre du projet de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St Louis et du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).  
La durée de la mission est de trois (03) mois.
4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés devront fournir leurs curriculum vitae, diplômes, attestations et tout autre justificatif de la formation et de l'expérience indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations.
5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection basée sur la qualité technique de la proposition », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

▪ **Qualifications générales notées sur 30 points :**

- **Copie légalisée du diplôme Bac+5 en Sciences Sociales, Sciences Humaines ou Sciences de l'Environnement** Fournie = **10 points**  
Non fournie = **00 point**
- **Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) noté sur 20 points**  
N ≥ 15 ans = 20 points ;  
15 < N ≤ 10 ans = 10 points ;  
N ≤ 09 ans = 00 point.

**Expérience du candidat notée sur 70 points :**

- avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (à partir de 2018) quatre (04) missions d'évaluations environnementales et sociales (EIES, PAR, CPR, CGES, EES, etc.) notées sur **40 points** ; soit **10 points** par mission ;
- avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (à partir de 2018) deux (02) missions d'élaboration de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ou de Plan d'Engagement des Parties Prenantes notées sur **30 points** ; soit **15 points** par mission).

Une mission ne peut être comptabilisée qu'une seule fois.

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h à 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence Dakar,**

**Tel : (+221) 33 869 07 51**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn), [ammbaye@ageroute.sn](mailto:ammbaye@ageroute.sn)**

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 06 juillet 2023 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Sélection d'un consultant individuel chargé de réaliser le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour des aménagements connexes et le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du projet de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St Louis** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

**N.B :** Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure dans les listes restreintes.

**Le Directeur Général**  
Ibrahima NDIAYE